

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU 7 OCTOBRE 2019**

Sont présent(e)s : Mmes Nathaly Angers
Sylvie Desnoyers
Isabelle Dorval
Marie-Claude Gravel
Isabelle Leblanc
Cathie Morrier
Chantal Moffet

Mrs. Jean-Fraçois Durand
Philippe Gimaïel
Frédéric Parrot

1. **Mot de bienvenue et présentation des membres**
Mme Moffet se présente et souhaite la bienvenue à tous. Les membres se présentent à tour de rôle.
2. **Secrétaire et choix d'un gardien du temps**
Madame Sylvie Desnoyers agira comme secrétaire pour la prise de notes. Elle fera également partie des membres du conseil d'établissement et représentera les employés de soutien. Elle ne sera pas rémunérée pour sa présence au conseil d'établissement.
3. **Question du public**
Aucune personne n'est présente.

Résolution : CÉ-007-19-20-001

4. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
Lecture de l'ordre du jour par madame Moffet. Ajouts demandés :
 - Demande de subvention Amusécole
 - Plomb dans l'eau

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Résolution : CÉ-007-19-20-002

5. **Approbation et suivi du procès-verbal du C.É. du 11 juin 2019**

Suivi du point 3. L'école ne possède pas de système de ventilation. Madame Moffet a ajouté du temps de TES à Mme Sharon, jusqu'en décembre.

Suivi du point 7.1. Mme Moffet nous informe que la collation au service de garde sera conservée malgré que la cote de défavorisation ait changé. Nous avons un indice de 8 et maintenant elle est de 4 SFR (seuil de faible revenu). Nous aurons quand même un budget pour les collations.

Suivi du point 9.1. Mme Moffet informe les parents que les puces au service de garde ne seront plus remboursées lorsqu'un enfant quitte pour une autre école. Suite au recours collectif, aucuns frais ne peuvent être chargés aux parents pour en obtenir une. Si le parent perd la puce, il devra déboursier 3,75 \$ pour en avoir une nouvelle.

Résolution : CÉ-007-19-20-003

6. **Élections : Présidence, vice-présidence et trésorière**

Après une consultation auprès des membres, il est proposé que M. Frédéric Parrot soit élu président du conseil d'établissement que M. Philippe Gimaiël soit élu vice-président ainsi que Mme Isabelle Leblanc trésorière. Propositions adoptées à l'unanimité.

7. **Fonctions et pouvoirs de la direction et du C.É.**

M. Parrot poursuit la rencontre. Il commente un document remis par la direction de l'AQPDE dans lequel on y retrouve vraiment les fonctions de chacun. Mme Moffet nous informe que les sites internet des écoles ont été harmonisés par la commission scolaire et les documents tels que : le projet éducatif et le plan de lutte contre l'intimidation (le questionnaire sera à refaire) s'y retrouvent.

Résolution : CÉ-007-19-20-004

8. **Règles de régie interne**

Mme Moffet avait demandé que soient lus tous les documents avant la rencontre. Voici les modifications à apporter au document :

Au point 2, Séance ordinaire, nous devons changer : les séances du Conseil débutent à **18 h 30** et se terminent à **20 h 30**. La prolongation maximale d'urgence pourrait se rendre jusqu'à **21 h**.

Il est expliqué aux nouveaux membres que pour avoir quorum, nous devons avoir 3 parents sur 5. S'il devait manquer un parent, nous avons Mme Karine Gaudreault qui est parent substitut pour l'année scolaire. Donc, il est essentiel que vous avisiez le secrétariat de l'école si vous pensez être absent(e).

Il est proposé d'adopter les règles de régie interne avec les corrections apportées. Adoptées à l'unanimité.

Résolution : CÉ-007-19-20-005

9. **Calendrier des rencontres**

Les dates fixées pour les rencontres du conseil d'établissement :

- 7 octobre 2019
- 25 novembre 2019
- 3 février 2020
- 6 avril 2020
- 11 mai 2020
- 8 juin 2020

Les rencontres débutent à 18 h 30.

Le calendrier des rencontres est adopté à l'unanimité.

10. Dénonciation d'intérêts

Les membres ont tous reçu le formulaire « Dénonciation d'intérêts d'un membre du conseil d'établissement ». Mme Moffet mentionne que si un membre possède une entreprise, il pourrait se retrouver en conflit d'intérêts pour la prise d'une décision. Il doit le mentionner dans le document. Mme Desnoyers récupère les formulaires.

11. Budget du conseil d'établissement

Mme Moffet informe les membres qu'ils ont un montant alloué de 855 \$ pour le C.É. Comme on se souvient, l'année dernière, la somme de 1 236\$ a été donnée aux élèves pour leur permettre d'aller au cinéma le Clap en fin d'année scolaire. Nous verrons ce que les membres décideront de faire avec cette somme cette année.

12. Fonds à destination spéciale

Madame Moffet mentionne qu'il y a un montant de 5850 \$ dans le fonds à destination spéciale. C'est une somme protégée et seuls les membres du C.É. peuvent autoriser le transfert de ce compte.

Résolution : CÉ-007-19-20-006

13. Utilisation des locaux

Comme vous le savez, chaque année, l'école loue le gymnase de l'école au club de Taekwondo les lundis, mercredis et vendredis. Selon l'article 93, le conseil d'établissement doit approuver l'utilisation des locaux pourvu que les locations n'empêchent pas la tenue d'activités à l'école destinées aux élèves.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Résolution : CÉ-007-19-20-007

14. Les contenus en Orientation Scolaire et Professionnelle (COSP)

Madame Moffet explique le programme au contenu obligatoire pour les élèves du 3^e cycle. Ce programme doit compter entre 6 et 15 heures par année. Aucune évaluation ne sera faite à la fin. Une équipe de conseillers d'orientation, les IGO (Intervention de groupes en orientation) et les enseignants présenteront des activités aux élèves afin qu'ils développent une meilleure connaissance de soi, du monde scolaire et du monde du travail et permettront de les outiller dans leurs futurs choix scolaires et professionnels.

Après que Mme Moffet ait présenté le contenu du COSP, elle demande à ce qu'il soit adopté par les membres du conseil d'établissement.

Proposition adoptée à l'unanimité.

15. Éducation à la sexualité

Un tableau synthèse est remis aux membres pour expliquer ce qui devra être enseigné aux élèves cette année. C'est toujours Mme Isabelle Dorval qui est porteuse de ce dossier.

Il est à noter que nous ne sommes pas encore obligés d'enseigner ce qui est inscrit dans le tableau synthèse. L'an passé, les élèves ont vécu une activité alors que cette année, ils devront en vivre deux. Nous devons attendre que tous les élèves aient débuté la maternelle avant d'enseigner tout ce qui doit être enseigné.

Chaque parent recevra un courriel pour leur présenter le contenu de ce qui sera enseigné à leur enfant pour chacun des degrés prochainement.

Mme Moffet explique que les enseignants ont des troussees déjà préparées pour les aider dans leur enseignement. Mme Moffet s'assurera d'avoir la psychologue ou une éducatrice dans l'école lorsqu'il y aura des contenus plus sensibles.

L'infirmière de l'école expliquera aux élèves de 5^e et 6^e année les changements physiques. Prendra le groupe des garçons et des filles séparément pour certains aspects.

16. Aide aux devoirs 2019-2020

Mme Moffet nous informe que les élèves auront le service qu'une seule fois par semaine. On privilégiera les élèves du 1^{er} et 2^e cycle ciblés par les enseignants. L'aide devrait commencer dans la semaine du 21 octobre.

De plus, le service de garde offrira une période pour que les élèves puissent faire leurs devoirs et leçons. Il est à noter qu'aucune aide ne sera donnée par les éducateurs.

17. Sorties éducatives et activités 2019-2020

Mme Moffet remettra les documents sur les sorties et activités scolaires et culturelles pour l'année scolaire 2019-2020 au prochain C.É. Aucuns frais ne seront demandés aux parents suite au recours collectif.

Puisque les parents ont signé les autorisations de sorties ou d'activités en début d'année scolaire, les enseignants devront écrire un message à l'agenda pour annoncer les sorties ou activités à l'avance.

Les activités complémentaires et en santé globale seront aussi déterminées selon le montant qui a été amassé lors de notre Source-O-Thon.

18. Service de garde

Mme Cathie Morrier demande la permission pour que les élèves puissent, encore cette année, préparer des articles au profit de Leucan.

Proposition adoptée à l'unanimité.

19. Vie de l'école

Nous avons 169 élèves cette année. La Zone Patro est venue faire vivre de belles activités aux élèves en début d'année scolaire.

Notre Source-O-Thon a eu lieu vendredi dernier. Le comité a beaucoup travaillé pour mettre en œuvre cette belle activité de financement. À sa deuxième année en octobre, nous avons amassé une somme record de 5566\$. Cette année, dame nature était avec nous. Nous avons dû modifier notre parcours dû à un bris d'aqueduc, mais tout s'est très bien déroulé. Si nous avons un solde à la fin de l'année, nous le transférerons dans le fonds à destination spéciale.

Dans l'après-midi du Source-o-Thon, Mme Isabelle Dorval a donné une conférence sur son ascension du Kilimandjaro. Le but de cette présentation était de transmettre des passions aux élèves. Ils étaient tous à l'écoute et émerveillés et elle a été très appréciée, même par le personnel de l'école. Bravo.

Mme Moffet mentionne aussi qu'elle aimerait transmettre la passion de la musique aux élèves. Comme par hasard, M. Durand est membre d'un groupe de musique. Mme Moffet lui a demandé de penser à un beau projet pour les élèves. À suivre.

Nous n'aurons pas de spectacle de Noël cette année. Il n'y aura qu'un spectacle et il aura lieu en mai seulement.

20. Projet éducatif

Il est maintenant sur notre site internet. Il est valide pour les années 2018 à 2022. Voici les nouveaux membres qui formeront le comité cette année :

Lee-Ann Béland Kilbride
Sylvia Gravel
Alexandra Tremblay

Le comité veillera sur le projet et regardera les résultats scolaires à chaque étape. D'ailleurs, une première rencontre aura lieu demain.

Mme Moffet tient à souligner aussi la bonne collaboration des parents pour ce projet.

21. Correspondance et documents d'information

M. Parrot a un document sur les offres de formations de la Fédération des comités de parents. Des formations webinaires sont aussi offertes au coût de 25\$ par connexion. Il y a un guide et des outils sur le site internet.

22. Autres sujets

Résolution : CÉ-007-19-20-008

22.1 **Demande de subvention Amusécole**

Les deux nouvelles enseignantes de musique se sont offert de faire le ménage du matériel de musique et de faire un inventaire de ce que nous possédons. Suite à ce travail, elles ont eu la brillante idée de faire une demande de subvention à Amusécole. Un document est remis aux membres des instruments qu'elles demandent.

Le projet de demande de subvention à Amusécole est adopté à l'unanimité.

De plus, la compagnie Twigg musique nous a racheté nos xylophones brisés au prix de 100\$

22.2 **Plomb dans l'eau**

Il y avait un article dans le journal *Le Soleil* concernant le plomb retrouvé dans l'eau de certaines écoles de la commission scolaire de la Capitale. Une discussion est faite à ce sujet et Mme Moffet nous informe que dès qu'ils auront les recommandations de Santé Canada, les vérifications seront faites. À qui la responsabilité? À suivre.

23. **Rapport du représentant au comité de parents**

Mme Leblanc aura la première rencontre demain. Elle pourra en faire un court résumé au prochain C.É.

24. **Levée de l'assemblée**

Mme Parrot propose la levée de l'assemblée. Il est appuyé par Mme Isabelle Dorval. La séance est levée à 20 h 20.

Sylvie Desnoyers,
Secrétaire du conseil d'établissement

Chantal Moffet,
Directrice

Frédéric Parrot,
Président